

Commune de Lanarvily
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Du vendredi 09 février 2018

Présents : Yvon THOMAS, Jean-François GUENNOC, Xavier FRANQUES, Bernard LE FOURN, David CHOPIN, Mickael LE ROUX, Christophe SALAUN, Lise- Carole DEVAUCHELLE, Martine CASTEL, Yvonne CALVEZ.

Excusés : Nadine CHOPIN

Pouvoir : Nadine CHOPIN à David CHOPIN

Approbation à l'unanimité du Procès-verbal du conseil du 19 décembre 2017.

1- Examen du Compte Administratif 2017 du budget de la commune

Le Compte administratif 2017 fait apparaître en section de fonctionnement

- 168 805,54€ de dépenses

- 195 958,90€ de recettes

Soit un résultat positif de 27 153,36€

En section d'investissement, les montants sont les suivants :

- 21 296,80€ de dépenses

- 29 552,91€ de recettes

Soit un résultat excédentaire de 8 256,11€

Il est précisé au conseil que ces chiffres sont en cours de validation par le trésorier. Ils feront l'objet d'une délibération en temps utile.

Monsieur GUENNOC souhaite des précisions sur les taux de la taxe d'aménagement et sur l'existence de la Taxe Locale d'Équipement(TLE). La TLE est remplacée par la Taxe d'Aménagement (TA) qui est à payer une fois pour toute construction nouvelle. La TA est constituée de la part départementale (1,50%) de la part communale (1,70%) et de la Redevance d'Archéologie Préventive (0,40%). A noter que sur le territoire de la commune, la construction d'abri de jardin d'une surface inférieure à 20m² est exonérée de la part communale.

2- Examen du Compte Administratif 2017 du budget de l'Eau

Le Compte administratif 2017 fait apparaître en section de fonctionnement

- 30 145.84€ de dépenses

- 26 873.66€ de recettes

Soit un résultat déficitaire de 3 272.18€

En section d'investissement, les montants sont les suivants :

-1 402.00€ de dépenses

- 12 591.83€ de recettes

Soit un résultat excédentaire de 11 189.83€

Il est précisé au conseil que ces chiffres sont en cours de validation par le trésorier. Ils feront l'objet d'une délibération en temps utile. Le conseil n'émet pas de remarque.

3- Taxes directes locales

A ce jour, la commune n'a pas connaissance des bases fiscales sur lesquelles seront appliqués les taux des taxes directes locales. Elles devraient cependant être revues de 1,2%.

Il est donc proposé de ne pas appliquer d'augmentation et de reconduire les taux des taxes locales applicables en 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation = 9.65 %
- Foncier bâti = 13.02 %
- Foncier non bâti = 29.19 %

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	11

4- Vote du budget primitif 2018 de la commune

Le Conseil après examen de la situation, statuera sur un budget prévoyant

- un équilibre en section de Fonctionnement à 360 942,14€
- un équilibre en section d'Investissement à 28 127,41€

Vote

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	11

5- Vote du budget primitif 2018 de l'eau

Le Conseil après examen de la situation, statuera sur un budget prévoyant

- un équilibre en section d'Exploitation à 34 609,69 €
- un équilibre en section d'Investissement à 38 627,90€

Vote

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	11

Questions diverses

La commune a reçu une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) pour un bien situé dans le lotissement de Penarguear. Le conseil est informé qu'il n'a pas été fait usage du droit de préemption.

La loi ALUR a posé le principe de limiter la consommation de terres agricoles mais aussi la réutilisation des sols pollués, notamment en zone urbaine. La Préfecture a créé les Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) afin de recenser les terrains concernés par commune, quelle que soit le type de pollution (installations classées, activité artisanale ...).

Une fois ces SIS arrêtés par le Préfet, ils devront figurer au document d'urbanisme et pris en compte dans les autorisations du droit des sols. Les informations aux acquéreurs/locataires seront complétées par la liste des SIS.

La commune est en cours de recensement de ses SIS, il est demandé de faire connaître les lieux concernés.

Pour rappel, les élus bénéficient du Droit Individuel à la Formation, soit un acquis de 20h par année, cumulables sur la durée du mandat. L'UBO, l'AMF29 le CDG29 et le CNFPT proposent un catalogue de formations distribué ce jour.

Tour de France 2018 : le Tour passera à Lanarvily le jeudi 12 juillet. Les coureurs arriveront de Loc Brevalaire par la RD38 et bifurqueront à Boteden vers le Folgoët.

Le passage de la caravane est prévu à 11h45 et celui des coureurs aux alentours de 13h40.

La RD38 et la RD28 seront strictement fermées à la circulation. Les bénévoles du Comité du Cyclocross seront sollicités pour une présence aux barrières avec les gendarmes et une buvette devrait être tenue par Lanarvily Animations. Toutes les informations seront publiées dès que connues.

Monsieur le Maire fait état des devis reçus dans le cadre de la réfection des murs et plafonds de la grande salle de la salle des fêtes, ainsi que du porche de la Maison du bourg. L'entreprise Caplot, moins-disante est retenue.

La commune est l'objet de deux recours contentieux contre l'autorisation d'urbanisme relative à la construction de l'antenne, ainsi que de 22 recours gracieux. Le cabinet LGP Le Roy, Gourvennec, Prieur représente la commune dans les recours contentieux.

Madame DEVAUCHELLE évoque le « très mauvais traitement » apporté par la commune au dossier et fait savoir que la réponse apportée au recours gracieux n'est pas satisfaisant à ses yeux. Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est strictement conformée à la loi.

Monsieur SALAÛN souhaite savoir s'il est désormais possible de faire suspendre la construction de l'antenne : seul le juge administratif saisi en référé a le pouvoir de suspendre la construction.

Monsieur le Maire expose que les délais de traitement des requêtes par le Tribunal Administratif est d'environ 2 ans. Le conseil sera informé de tous les événements.